



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-André le 5 juin 2020

Le directeur de l'école .....

Circonscription de Saint-André

aux : Parents des élèves

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription de Saint-André

**Objet : Réouverture des écoles de la commune de Saint-André**

Mesdames, Messieurs,

Courrier n° ...

Affaire suivie par

.....

Téléphone

0262 .....

Fax

0262 .....

Courriel

ce.974.....@ac-reunion.fr

Adresse postale

.....

www.ac-reunion.fr

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé **d'ouvrir les écoles, progressivement**, à partir du 18 mai 2020, et ce, dans le **strict respect du Protocole sanitaire** publié par le Ministère de l'Éducation nationale le 3 mai 2020.

Suite à **la décision de la mairie d'ouvrir les écoles le 8 juin 2020**, je vous prie de bien vouloir prendre attentivement connaissance **des grands principes de la réouverture des écoles** de la commune de Saint-André et **des conditions dans lesquels les élèves y seront accueillis (Annexe 1 à ce courrier)**.

Les enseignants ont mené auprès de vous un sondage afin de connaître votre décision quant à un retour possible de votre enfant à l'école. **Ce sondage ne vaut pas acceptation** et chaque enseignant reviendra vers vous une fois l'organisation de la reprise validée par les autorités académiques pour vous confirmer ou non l'accueil de votre enfant.

**La sécurité sanitaire des élèves et des personnels est le premier impératif et des priorités ont été définies conjointement entre l'inspection et la commune.**

**Votre décision définitive vaudra pour la période du 8 juin au 4 juillet.**

Avec mes remerciements anticipés.

Cordialement.

[nom DIRECTEUR]

Directeur de l'école .....

Circonscription de Saint-André